|  |  |
| --- | --- |
|  | **Présentation du Prix** **« Innover à la campagne :** **j’entreprends là où je vis »** |

**Initiateurs du concours**: Le groupe de presse Milan/Bayard et la société Bettter Life Factory dont l’activité est l’accompagnement financier, opérationnel et stratégique pour entrepreneurs innovants (coordinatrice : Pascale Rossler)

**Partenaires avec prix :** Fédération des Parcs, Revue « Capital », France Initiative (plateformes d’initiative locale), Fondation Terre et fils (associations d’intérêt général valorisant un savoir-faire), Danone (« one planet one health »), Carrefour (démarche partenariale jeunes agriculteurs), Région Occitanie, Département du Gard

**Autres partenaires :** France Inter (Carnets de campagne), La Croix, Midi Libre, Fonds de dotation des Célestins/Fondation d’entreprise Artelia

**Objectif**

. promouvoir les créateurs d’entreprises innovantes « à la campagne » parce que c’est le lieu choisi

. raconter que c’est possible de créer, loin des grandes métropoles, des projets innovants dans tous les secteurs

. en les médiatisant et mettant en lien avec des « mentors » qui pourront les accompagner dans leur croissance

**Candidats**

Peuvent candidater, les créateurs d’entreprises en activité ayant déjà généré du chiffre d’affaires (depuis moins de 15 ans) dont l’activité se situe « à la campagne » : dans une commune de moins de 20 000 habitants et à plus de 20 km et à plus de 20 minutes en train ou en voiture d’une ville de plus de 30 000 habitants ;

. existe sous forme de société (dont coopératives) et d’association (prix Fondation Terre et fils) ;

. a un caractère innovant : produit/service, de procédé & d’organisation, en marketing & commercial, de modèle d’affaires, technologique ou sociale ;

. n’a pas un caractère polluant ou dangereux pour la santé, n’a pas de lien avec le commerce des armes.

Plusieurs entreprises peuvent candidater ensemble, notamment dans le cas de projet commun.

**Catégories :** services à la personne**,** loisirs & sports**,** alimentation**,** agriculture et nature, ingénierie et techno**,** santé, cosmétique**,** culture, communication et medias**,** artisanat et métiers d’art**,** e-commerce**,** tourisme

**Calendrier**

. lancement de l’opération le 14 septembre 2020,

. recueil des candidatures d’ici au 10 mars 2021,

. invitation des nominés & désignation des lauréats au Pont du Gard le 27 mai 2021.

**Critères pour les entreprises et coopératives candidates :** la démarche et la vision des candidats**,** le dynamique entrepreneuriale**,** les relations avec le territoire d’implantation**,** le caractère innovant de l’activité, les créations d’emplois

**Prix décernés**

Les lauréats bénéficieront d’un accompagnement à la communication par les médias partenaires, d’un appui par un mentor et pour certains de prix financiers et en nature.

Parmi ces prix, un spécial « Parc naturel régional »

Pour ce prix, la Fédération des Parcs a proposé des critères traduisant les démarches soutenues par les Parcs.

**Contribution de la Fédération des Parcs à l’opération**

. rédaction d’un cadre spécifique aux Parcs (critères du prix spécial « PNR »),

. sollicitation du réseau des Parcs pour participer à l’opération,

. participation au jury,

. Organisation d’un buffet de produits marqués « Valeurs Parc naturel régional » lors de la remise des prix

. Attribution d’un séjour marqué au lauréat « Parc naturel régional »